

MOYEN DE DEPLACEMENT

Permis B : oui non

Véhicule personnel : oui non

Si vous ne possédez pas de permis et de véhicule personnel, comment vous déplacez-vous ?

Votre entourage (conjoint, ami,...) vous transporte

Vélomoteur, bicyclette

Transports en commun (SNCF, compagnie de car privée,...)

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE

ATTENTION : L'inscription en formation ne pourra être validée à l'issue de la sélection, qu'après validation d'un mode de financement

Pôle Emploi

Conseil Régional

Employeur / OPCA (fournir une attestation de financement)

AGEFIPH

Contrat de Professionnalisation

Contrat d'Apprentissage

Autre financement

SITUATION DE VERIFICATION DES EPREUVES D'ADMISSION

Tous diplômes mentionnés devront comporter les justificatifs correspondants

Diplômes obtenus	Date d'obtention

Niveau et année de fin de scolarité :

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des informations et documents présentés et me porte candidat à la formation d'Accompagnant Educatif et Social, session novembre 2019 – janvier 2021.

A

, le

Signature du candidat



35 AVENUE DU COUSERANS
31260 MANE
TEL : 05 61 90 50 84

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION
DU DEAES (conformément à l'arrêté 29 Janvier 2016)

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

- une lettre de motivation ou projet de formation rédigé
- un curriculum vitae avec photo
- la photocopie d'une pièce d'identité **en cours de validité**
- les photocopies des diplômes ou titres obtenus ou autres documents justifiant de dispenses
- la décision d'admission en qualité de lauréats de l'institut du service civique
- les pièces justifiant le statut du candidat
 - ⇒ *personne en emploi* : contrat de travail ET attestation de l'employeur, décision d'acceptation d'absence et de financement de la formation
 - ⇒ *personne en recherche d'emploi* : attestation d'inscription au pôle emploi et du nombre de jours de rémunération ouverts
- une déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES (article L227-10 du CASF et L 133-6 du CASF)
- 2 photos
- un chèque de **50 euros**, libellé à l'ordre de *Maison Familiale Rurale de Mane*, pour les frais de traitement des dossiers

CALENDRIER PREVISIONNEL

RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : à partir du 20/09/2019

SELECTIONS : Ecrit : Lundi 30/09/19
 Oral : 10 et 11/10/19

RENTREE prévue le 07/11/19 cours d'emploi + parcours Région sous réserve de confirmation du Conseil Régional